

REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ Ô MERLE (Corrèze)



VENDREDI 19 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt un, le 19 Février, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Saint Geniez ô Merle se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présents : Lionel JEAN, Marie-France JURBERT, André VONTRAT, Maxime BOYER, Christine AIGUEPERSE, Sarah CHAUZEIX, Nathalie GUBERT

A l'unanimité, Mme GUBERT Nathalie est désignée Secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

➤ **Approbation du Procès-verbal** de la réunion du 18 01 2021

L'Equipe Municipale demande d'y apporter quelques corrections (mettre en entier la signification de l'abréviation BP : Budget Principal ; élagage et coupe ; le statut de cette route...)

Ce document sera approuvé prochainement

✚ **M.JEAN, Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour :**

➤ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE(FDEE19)**

M. le maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, la FDEE19 a adopté de nouveaux statuts.

Il indique que tous les membres de la FDEE19 : 215 communes, sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications des statuts de la FDEE19.

➤ BIEN DE SECTION DE VAUR LACOSTE - Intégration à la Réserve Naturelle Régionale (RNR)

M. le Maire fait lecture d'une demande du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) relative au bien de section de Vaur-Lacoste, parcelle B 863.

M. Le Maire rappelle que cette parcelle, Section B 863 Puy Chastreaux contenance 2HA 92A 95CA, est un bien de section de Vaur lacoste géré par la Commune.

Cette parcelle est composée d'une lande en cours de fermeture, elle est voisine des propriétés du CEN qui seront intégrées au projet de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des gorges de la Maronne. Elle représente donc un enjeu important pour la réalisation de la RNR (habitats, continuités écologiques...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver favorablement l'intégration par Convention de cette parcelle à la RNR.

➤ DETR 2021-TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE PREND LE GARDE/ENTRE LE PONT ET ENSAGNAC

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par l'Agence Corrèze Ingénierie concernant les travaux à prévoir sur les voies communales.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Décide la réalisation des travaux sur la voie communale de la scierie à Prend le Garde au croisement du Vert et après le pont d'Ensagnac sur une longueur de 480 mètres en direction de Chassagne pour un montant total de l'opération estimé à 127 379.52€ TTC
- Demande une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR 35%.....	35 000€
Fonds libres ou emprunt.....	92 379.52€

➤ ALIGNEMENT DE VOIRIE

Selon les conseils de Monsieur Ludovic BOURGERIE, Technicien voirie de la Communauté de Communes Xaintrie Val 'Dordogne (XV'D), 15 à 20 arbres sur le domaine public pourraient poser des problèmes pour la fibre ou pour la voirie :

- 2 à 3 arbres dans la côte de Laval auraient mérités d'être coupés avant la pose de la fibre
- 2 arbres à la sortie du Vieux Bourg en allant vers Sermus
- 1 arbre après la Croix Percée de Rouzeyrol en montant à droite
- 3 ou 4 arbres entre Chassagne et la piste de la Tourelle
- 1 arbre à Ensagnac et plusieurs en limite
- 2 ou 3 arbres au croisement du Vert
- Des acacias sont à couper sous Chassagne en direction des ponts

A noter qu'il faut couper, avant les travaux de voirie, ceux qui sont entre Chassagne et le croisement du Vert. En effet, l'investissement conséquent de la Commune sur les voiries cette année pourrait être inutile si certains arbres restent en place.

La coupe de ces arbres engendrera un coût pour la Collectivité.

Cette démarche relève de l'autorité du Maire qui choisit de privilégier le dialogue avec les propriétaires riverains.

Approuvé à l'unanimité.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Aide du Département (3240€) sur les travaux de contournement des communs le Peuch-Lacombe

-Remerciements de la part de l'association des Femmes élues de Corrèze pour le règlement des 4 cotisations

-Transfert systématique à la mairie, par les élus, des convocations aux réunions auxquelles ils sont conviés. La mairie n'étant pas systématiquement informée des différentes réunions de la CC XV'D.

-Prise de rendez-vous avec le Crédit Agricole pour une renégociation d'emprunt.

-Proposition reçue pour une location du gîte de Sermus durant 4 mois, de mars à juin 2021, à raison de 700€/mois.

Refus de l'assemblée pour cause de travaux en cours et de réservations déjà effectuées.

-**Adressage Crozat-Haut**: la commission communale des impôts devra se prononcer sur la requête du cadastre. En effet, il existe une incohérence entre le relevé de propriété et le cadastre.

-**Charte de « village accueillant »** au sein de la Communauté des Communes de Xaintrie Val 'Dordogne (CCXV'D) : Mme Aigueperse présente aux élus une version provisoire de cette charte permettant à l'assemblée d'en discuter.

En effet cette charte devra être avalisée par les membres du conseil municipal lors de l'adhésion au projet « Accueil des nouveaux arrivants » par les communes volontaires. Chaque commune pourra s'inscrire dans cette démarche pilotée par la CCXV'D. Cette démarche fait partie de la politique départementale d'attractivité du territoire menée par le département de la Corrèze.

🚦 Fin du conseil et levée de séance à 23H30

➡ Prochaine séance du Conseil Municipal prévue en Avril 2021

Le Maire

Lionel JEAN



Le secrétaire de séance

Nathalie GUBERT

Maxime BOYER

André VONTRAT

Christine AIGUEPERSE

Sarah CHAUZEIX

M-France JURBERT